

REPUBLIQUE  
FRANÇAISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIUM'ORBU-  
CASTELLU

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT  
DE HAUTE CORSE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE  
**SEANCE DU 03 FEVRIER 2023**

Nombre de membres

en exercice	38
présents	24
absents ayant donné pouvoir ou procuration	10
Absents	4
Votants	34
Pour	32
Contre	0
Abstention	2

Date de la convocation

27 janvier 2023

Date d'affichage

7 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trois février, à dix-huit heures, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président, s'est réunie dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Philippe VITTORI, 1<sup>er</sup> Vice-Président, remplaçant le Président empêché.

Présents: Michel GALINIER, Angèle MANFREDI, Antoine OTTAVI, Marie MONTI FOUILLERON, Xavier LUCIANI, Dominique FRATICELLI, Ghjuvan Santu LE MAO, Don Marc ALBERTINI, François MARTINETTI, André ROCCHI, Anne Marie CHIODI, Christian PAOLI, Muriele ELEGANTINI, Agnulina ANDREANI, Esteban SALDANA, Philippe VITTORI, Guy MOULIN PAOLI, François TIBERI, Marlène GIUDICELLI, Josette FERRARRI, Georges MORACCHINI, Stella MORACCHINI.

Suppléés : François BENEDETTI par Louis VINCENTI, Jean Noël GUIDICI par Guillaume SANTONI.

Absents ayants donné pouvoir : Francis GIUDICI à Xavier LUCIANI, Marie Toussainte SISTI à Angèle MANFREDI, Marion PAOLINI à Marie MONTI FOUILLERON, Jean Jacques FRATICELLI à Christian PAOLI, Sébastien GUIDICELLI à André ROCCHI, Lisa FRANCISCI à Anne Marie CHIODI, Dominique VILLARD ANGELI à Ghjuvan Santu LE MAO, Jean Noël PROFIZI à Esteban SALDANA, Jean Marc PINELLI à Marlène GIUDICELLI, Philippe GIOVANNI à Stella MORACCHINI.

Absents : Ange PIERI, Marie Félicia CRISTOFARI, Jacques BARTOLI, Philippe SUSINI.

Secrétaire de séance : Angèle MANFREDI

**Délibération n°0823 Objet : Remplacement des membres démissionnaires du Conseil Exploitation.**

**(Modifie et complète la délibération n°1720 du 06 juin 2020)**

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président expose au Conseil communautaire :

Par délibération en date du 13 décembre 2019, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Fium'OrbuCastellu a créé la Régie dotée de la seule autonomie financière, Office de tourisme communautaire « OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL FIUM'ORBU CASTELLU », (OTi) et adopté ses statuts.

En application de l'article 8 de ses statuts, tels que précédemment votés, l'OTi est administré par un Conseil d'exploitation, composé de quinze (15) membres répartis en deux (2) collèges, et dont la majorité des sièges est occupée par des représentants de la Communauté :

1-Collège des élus, composé de huit (8) élus membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Fium'OrbuCastellu, désignés par le Conseil Communautaire, sur proposition du Président. Seront également désignés trois (3) membres suppléants.

2-Collège des socioprofessionnels, composé de sept (7) représentants des activités touristiques de la Communauté, désignés par le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, désignés en tant que représentants d'un groupe, et non en leur qualité de personne physique.

Seront également désignés trois (3) membres suppléants.

Par délibération en date du 06 juin 2020, le Conseil Communautaire a désigné sur proposition du Président, les membres du Conseil d'Exploitation qui administre la régie en application de ses statuts.

Suite à la démission d'un des membres du conseil d'Exploitation (collège des élus), et de la cessation de fonction d'un des membres du collège des socio professionnels, il convient de procéder à leur remplacement, dans la limite de durée du mandat intercommunal, en application de l'article 9 des statuts de l'OTi.

#### Rappel des membres du Conseil d'Exploitation à ce jour :

<b>Titulaires</b>	<b>Organismes représentées</b>
Francis GIUDICI	CC DE FIUM'ORBU CASTELLU
Ange PIERI	CC DE FIUM'ORBU CASTELLU
Toussainte SISTI-BALARD	CC DE FIUM'ORBU CASTELLU
Philippe VITTORI	CC DE FIUM'ORBU CASTELLU
Jean-Marc PINELLI	CC DE FIUM'ORBU CASTELLU
Guy MOULIN	CC DE FIUM'ORBU CASTELLU
André ROCCHI	CC DE FIUM'ORBU CASTELLU
Dominique FRATICELLI <i>(démissionnaire)</i>	CC DE FIUM'ORBU CASTELLU
<b>Suppléants</b>	<b>Organismes représentées</b>
François TIBERI	CC DE FIUM'ORBU CASTELLU
Jean Jacques FRATICELLI	CC DE FIUM'ORBU CASTELLU
Jacques BARTOLI	CC DE FIUM'ORBU CASTELLU
<b>Titulaires</b>	<b>Organismes représentées</b>
Romuald BARTOLI <i>(démissionnaire)</i>	Socio-pros
Stéphane BERTRAN	Socio-pros
Pascale SIMONI	Socio-pros
Alain VENTURI	Socio-pros

Marion PAOLINI	Socio-pros
Christian HIGOA	Socio-pros
Pierre LEANDRI	Socio-pros
<b>Suppléants</b>	<b>Organismes représentées</b>
Gilles GIORGI	Socio-pros
Martine BALDOVINI	Socio-pros
Philippe CANUTTI	Socio-pros

Il convient de procéder au remplacement des 2 membres désignés ci-dessus, appelés à siéger au Conseil d'exploitation, conformément aux dispositions de l'article 9 des statuts de la Régie.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

*Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;*

*Vu la loi n°2016-1888 du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagnes ;*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 5214-16 et les articles L.2221-1 à L.2221-9, L.2221-11 à L.2221-14, R.2221-1 à R.2221-17, R.2221-63 à R.2221-71, et R.2221-95 à R.2221-98 ;*

*Vu le Code du tourisme, et notamment son article L 134-2 ;*

*Vu la délibération en date du 13/12/2019 par laquelle le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Fium'OrbuCastellu a créé l'office de tourisme intercommunal sous la forme d'une régie autonome et adopté ses statuts;*

*Vu la délibération en date du 06 juin 2020, par laquelle le Conseil Communautaire a désigné sur proposition du Président, les membres du Conseil d'Exploitation qui administre la régie en application de ses statuts ;*

*Vu les statuts de l'office de tourisme « OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL FIUM'ORBUCASTELLU »*

Par 32 voix pour, 0 voix contre, et 2 abstentions,

**-DESIGNE** pour remplacer les membres démissionnaires, et compléter le Conseil d'Exploitation de l'OTi , sur proposition du Président de la Communauté de Communes :

<b>Titulaire</b>	<b>Organismes représentées</b>
Ghjuvan Santu LE MAO	CC DE FIUM'ORBUCASTELLU

Titulaire	Organismes représentées
Jean Paul FRANCESCHI	Socio-pros

**-AUTORISE** Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

**-DIT QUE** le Conseil d'Exploitation de l'OTi est ainsi composé dans sa totalité comme suit :

Titulaires	Organismes représentées
Francis GIUDICI	CC DE FIUM'ORBU CASTELLU
Ange PIERI	CC DE FIUM'ORBU CASTELLU
Toussainte SISTI-BALARD	CC DE FIUM'ORBU CASTELLU
Philippe VITTORI	CC DE FIUM'ORBU CASTELLU
Jean-Marc PINELLI	CC DE FIUM'ORBU CASTELLU
Guy MOULIN	CC DE FIUM'ORBU CASTELLU
André ROCCHI	CC DE FIUM'ORBU CASTELLU
Ghjuvan Santu LE MAO	CC DE FIUM'ORBU CASTELLU
Suppléants	Organismes représentées
François TIBERI	CC DE FIUM'ORBU CASTELLU
Jean Jacques FRATICELLI	CC DE FIUM'ORBU CASTELLU
Jacques BARTOLI	CC DE FIUM'ORBU CASTELLU
Titulaires	Organismes représentées
Jean Paul FRANCESCHI	Socio-pros
Stéphane BERTRAN	Socio-pros
Pascale SIMONI	Socio-pros
Alain VENTURI	Socio-pros
Marion PAOLINI	Socio-pros
Christian HIGOA	Socio-pros
Pierre LEANDRI	Socio-pros
Suppléants	Organismes représentées
Gilles GIORGI	Socio-pros
Martine BALDOVINI	Socio-pros
Philippe CANUTTI	Socio-pros

Extrait conforme au registre des délibérations  
de la communauté de communes Fium'Orbu -Castellu  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président, Philippe VITTORI

Certifié exécutoire compte tenu  
de la transmission en Sous  
Préfecture le

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président Philippe  
VITTORI